

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 7 août 2023, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #5 - Claude Goulet

Sont absents:

Siège #1 - Gino Giroux
Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-100

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2023

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Autorisation destruction documents inactifs

7.2 - Dépôt d'un rapport budgétaire

7.3 - Demande d'un conciliateur au MAMH pour notre départ de la MRC du Granit

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: voirie

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Engagement de crédits: loisirs

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-101

3.1 - Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en

prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.
Il est proposé par : Patrick St-Pierre
Et appuyé par : Rémi Beaudoin
QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

23-102

4.1 - Dépenses et salaires de juillet 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;
Il est proposé par : Claude Goulet
Et appuyé par : Patrick St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.
Somme totale : 159 588,76\$ plus 33 889,56\$ en salaires pour la période 7.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-103

7.1 - Autorisation destruction documents inactifs

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Claude Goulet

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, archiviste et datée du 27 juin 2023 et d'autoriser la directrice générale et greffière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

7.2 - Dépôt d'un rapport budgétaire

23-104

7.3 - Demande d'un conciliateur au MAMH pour notre départ de la MRC du Granit

ATTENDU QUE le 8 juin dernier, la Municipalité a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant de l'intention de la ministre de recommander au gouvernement de faire droit à notre demande de regroupement avec la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, laquelle implique notre départ de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE dans cette même lettre, le ministère nous informe que les parties, soit la Municipalité de Courcelles et la MRC du Granit doivent négocier un accord sur le partage de l'actif et du passif relatif au changement de MRC et il nous offre la possibilité de demander un conciliateur auprès d'eux;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité de Courcelles mandate le maire et la directrice générale pour négocier les termes concernant notre départ de la MRC du Granit et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'un conciliateur soit affecté au dossier.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

23-105

9.1 - Engagement de crédits: voirie

Il est proposé par: Claude Goulet
Et appuyé par: Diane Rancourt
QU'une dépense de 10 000\$ soit autorisée pour carburant.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

23-106

13.1 - Engagement de crédits: loisirs

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Rémi Beaudoin
QU'une dépense de 3 000\$ soit autorisée pour l'organisation de la Fête familiale le 16 septembre 2023.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Rémi Beaudoin
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière